

Survivances du culte des eaux en pays fribourgeois

Autor(en): **Aebischer, Paul**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des traditions populaires**

Band (Jahr): **27 (1926-1927)**

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-112540>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Survivances du culte des eaux en pays fribourgeois.

Par PAUL AEBISCHER (Fribourg).

Dans un article récent¹⁾, M. A. VAN GENNEP a étudié de façon très pénétrante le culte rendu en Savoie au bienheureux Ponce de Faucigny qui, à en croire la tradition hagiographique, aurait été moine de l'abbaye d'Abondance en 1120, à l'âge de dix-neuf ou vingt ans, et qui en serait parti pour fonder avec quelques compagnons une « filiale de ce monastère dans la vallée du Giffre, sur des terrains concédés, à l'abbaye d'Abondance, par son frère Aymon²⁾ ». M. VAN GENNEP a remarqué avec beaucoup d'à propos que le « monastère fut fondé à proximité d'une source qui depuis, a pris le nom de Ponce et qui est douée de vertus merveilleuses ». Et comme ceux qui se sont occupés de ce monastère ont tous noté qu'il a été construit dans une position très mal choisie, sur un terrain glissant, exposé aux éboulements de la montagne et aux crues du Giffre, le savant folk-loriste se demande s'il n'y a pas eu une raison particulière qui, malgré tout, a justifié ce choix de Ponce de Faucigny, si la source avoisinante n'était pas alors déjà un centre connu de dévotion et de pèlerinage et si Ponce n'a pas fait « qu'obéir aux règles de l'Eglise en la christianisant, en même temps qu'il assurait une clientèle à son monastère³⁾ ». Sans doute M. VAN GENNEP n'ose-t-il se prononcer sur le fait de savoir si la coutume qu'avaient les paysans de Sixt et des alentours de se rassembler, à certains jours, autour de la source et de boire son eau était ancienne: il note qu'aucun document écrit ancien ne la signale⁴⁾, mais qu'aussi, jusqu'à une époque fort récente, on n'attachait guère d'importance aux coutumes populaires. D'autre part, en se basant sur le raisonnement que fait un biographe du saint⁵⁾ pour démontrer que Ponce a été l'objet d'un culte depuis sa

¹⁾ A. VAN GENNEP, *Le culte du B. Ponce de Faucigny en Savoie*, Revue d'Ethnographie et des Traditions populaires, vol. V (1924), pp. 323—342. —

²⁾ VAN GENNEP, *art. cit.*, p. 324. — ³⁾ VAN GENNEP, *art. cit.* p. 325. — ⁴⁾ VAN GENNEP, *art. cit.* p. 327. — ⁵⁾ M. RANNAUD, *Le Bienheureux Ponce de Faucigny, sa Vie, son Culte*, Genève 1905; cité par M. van Gennep.

mort même, M. VAN GENNEP ajoute que si la fontaine est «reconnue comme sacrée dès le milieu du XVII^e siècle», et si la réunion des dimanches «avait lieu il y a cinquante ou soixante ans, pourquoi n'en aurait-il pas été de même au XII^e siècle, et même à l'époque romaine, ou à l'époque pré-historique?»¹⁾ En ce cas, il s'agirait d'une survivance d'un double rite très ancien, sanctifié plus tard par Ponce; ou plutôt c'est parce que la source et ses alentours étaient sacrés que Ponce s'est établi «à un jet de pierre» et que, profitant lui-même du caractère sacré antérieur de la localité il est devenu saint... aux yeux des paysans de toute la région...» — mais M. VAN GENNEP ajoute, avec une prudence extrême, qu'il craint que ce raisonnement «ne vaille pas grand chose, puisqu'il est analogique».

C'est sur quelques autres cas analogues en pays fribourgeois que je voudrais attirer l'attention. Sans doute les sources dont il va être question n'ont-elles pas toutes les caractéristiques de celles de Sixt, puisqu'elles n'ont jamais donné naissance au culte d'un saint, mais elles n'en sont pas moins intéressantes, l'une d'elles tout au moins étant mentionnée dans un document de 1364 déjà.

Par acte daté du 30 octobre 1364²⁾, en effet, l'official du diocèse de Belley, chargé de défendre les intérêts de la maison mère des Chartreux, fait savoir que le prieur et les moines du couvent de la Part-Dieu [cant. de Fribourg, paroisse de Gruyères] se plaignent de ce que, ayant «*infra limites suos eidem concessos tempore foundationis*³⁾ dicte domus quemdam fontem vocatum fons de Moleson in monte de Planay, ad quem fontem multi accedunt ex devotione credentes ibi ab infirmitatibus suis et sperantes sanatos, ibi plurimos oblationes dimitunt» et que, bien que «*dictus fons sit in proprio feudo dicte domus et quidquid ibidem offertur debite pertineat ac pertinere debetur priori et conventui memoratis*», d'aucuns se permettent de contester aux moines la propriété de ces of-

¹⁾ VAN GENNEP, *art. cit.* p. 329. — ²⁾ Cet acte est conservé aux Archives de l'Etat de Fribourg, Titres de la Part-Dieu, No. C, 39. HISSELY, *Histoire du comté de Gruyères*, t. I; Mémoires et Documents p. p. la Société d'histoire de la Suisse romande, t. X., pp. 155—156, en donne une brève analyse. — ³⁾ Ce couvent a été fondé en octobre 1307, par Guillemette de Grandson, veuve de Pierre III, comte de Gruyère, et son fils Pierre IV. Cf. KUENLIN, *Dictionnaire géographique, statistique et historique du canton de Fribourg*, Fribourg 1832, 2^e partie, p. 225.

frandes. C'est pour cela, afin que le couvent jouisse en paix de tous ses droits acquis, que l'évêque de Belley fait savoir à tous les fidèles des paroisses dans lesquelles doit être lu le présent document, que ceux qui se sont appropriés les dites offrandes ont à les restituer, sous peine d'excommunication, dans les dix jours qui suivront la notification du document. Que si ces personnes, confiantes dans leur bon droit, continuent à prétendre que ces offrandes leur reviennent, elles doivent se présenter le 20 du mois suivant — soit le 20 décembre — ou, si ce jour est férié, le jour non férié qui suivra immédiatement, à Belley même, au palais épiscopal. Il semble bien que personne ne se soit présenté, puisqu'une annexe à l'acte précédent, du 20 décembre 1364, reconnaît au couvent de la Part-Dieu tous les droits sur la dite fontaine.

Il est singulier de constater que l'évêque de Belley intervient, non pas pour mettre fin à une superstition, mais pour sauvegarder simplement les droits du monastère de la Part-Dieu sur les offrandes faites à cette fontaine du Moléson. Cela d'autant plus que nombre de conciles avaient pris des mesures pour extirper ces restes de coutumes païennes¹⁾, et que les lois civiles étaient en complet accord en cela avec les autorités ecclésiastiques²⁾. Pour la contrée même de Fribourg,

¹⁾ Ainsi en est-il du concile d'Arles, tenu en 443 ou 452, qui dans son 23^e canon interdit le culte des arbres, des pierres et des fontaines (HÆFELE, *Histoire des conciles*, traduct. Delarc, t. II, Paris 1869, p. 489); ainsi en est-il du seconde synode de Tours (17 novembre 567), dans lequel il a été question d'individus qui vénèrent certains rochers, ou des arbres, ou des sources, superstitions que les prêtres doivent détruire (HÆFELE, *op. cit.*, t. II, Paris 1869, p. 567); du concile de Tolède, tenu le 2 mai 693, qui décide, dans son 2^e capit., que «les évêques, les prêtres et les juges doivent s'efforcer de détruire les restes du paganisme, consistant à vénérer les pierres, les arbres, les sources, à allumer des torches...» (HÆFELE, *op. cit.*, t. IV, Paris 1870, p. 232); du synode de Szaboles (Hongrie), tenu en 1092, qui dit que «Quiconque offre, à la manière païenne, des sacrifices auprès des fontaines, des arbres, des sources, etc., sera puni» (HÆFELE, *op. cit.*, t. VII, Paris 1872, p. 20); du synode tenu dans l'église de Saint-Pierre, à Londres, en automne 1102, qui décrète que «sans la permission de l'évêque nul ne doit honorer d'une manière spéciale ou un mort, ou une source, ou un objet quelconque». (HÆFELE, *op. cit.*, id., p. 79); du synode qui se réunit dans l'église de Notre-Dame à Trèves, en mars 1127, qui décide que «les arbres, les sources, etc. . . et aussi les os des morts que l'on trouve dans les murs ne doivent pas être l'objet d'un culte, si on ne sait pas d'où ils proviennent; ce sont là, en effet, des coutumes païennes.» (HÆFELE, *op. cit.*, t. VIII, Paris 1872, p. 200). — ²⁾ Cf. A. MAURY, *Croyances et légendes du moyen âge*, Paris 1896, pp. 12—13. Capitulaire d'Aix-la-Chapelle de l'an

nous trouvons un cas précis où l'autorité religieuse a agi avec vigueur: Baptiste des Aicards, docteur en droit, chanoine de Lausanne, de Berne et de Fribourg, vicaire général d'Aymon de Montfaucon, évêque de Lausanne, fut instruit de ce que certaines personnes d'Ependes, d'Arconciel et des environs avaient coutume de visiter, le jour de Pâques, une source située entre ces deux villages et placée entre deux forêts, où l'on ne voyait ni croix ni autre objet de dévotion, de sorte que l'abus était manifeste. Le vicaire général, par acte daté du 23 mai 1515, défendit sévèrement, sous peine d'excommunication, de continuer ces pratiques, et exhorta en même temps ceux qui s'étaient permis cet abus à visiter, au lieu de la source, l'église de St-Laurent à Praroman¹⁾.

On a dit que, malgré toutes les recherches faites, il n'avait pas été possible de retrouver l'emplacement de cette source²⁾. Si les indications données par l'acte de 1515 sont exactes, je croirais qu'il faut la reconnaître dans la source du petit ruisseau d'Ependes, sous-affluent de la Gérine, source située précisément entre les villages d'Arconciel et d'Ependes, et entre les deux forêts de Monternou, à l'ouest, et du Bois d'amont, à l'est. — Quant à la fontaine du Moléson mentionnée par le document de la Part-Dieu, elle est aisément reconnaissable: il s'agit évidemment de la source de Bonnefontaine située au-dessus des pâturages de Planex, et à très peu de distance du sommet du Moléson. D'après la description qu'on m'en a faite, la source jaillit directement du rocher, forme une petite nappe d'eau, et se perd peu après dans le terrain marécageux. Est-il téméraire de supposer que le choix de l'emplacement du couvent de la Part-Dieu a été influencé par la présence de cette source, objet de la vénération des populations environnantes? Cette idée a déjà été émise par HISELY³⁾, d'ailleurs, et je serais moi aussi porté à croire, bien que les

789, c. 65 («... de arboribus vel petris vel fontibus, ubi aliqui stulti luminaria vel alias observationes faciunt...»), *Mon. Ger. hist.*, Capitularia regum francorum, ed. A. Boretius, t. I, pars prior, Berlin 1881, p. 59. Leges Liutprandi, 84, I (a. 727), *Mon. Ger. hist.*, Legum t. III, Hannover 1868, p. 142.

¹⁾ J. D[EX], *Extrait d'une course historique et archéologique dans une partie du canton de Fribourg*, Mémorial de Fribourg, t. I, p. 256. L'acte lui-même est publié en appendice, pp. 274—275. — ²⁾ DELLION, *Dictionnaire historique... des paroisses catholiques du canton de Fribourg*, t. V, p. 49. — ³⁾ HISELY, *Histoire du comté de Gruyères*, Mémoires et Documents p. p. la Société d'histoire de la Suisse romande, t. IX, p. 155.

textes anciens, actes de fondation ou de donation soient muets sur ce point, qu'il y a un rapport étroit entre l'existence du couvent et celle de la source. Il était impossible de construire un monastère à l'endroit même où jaillissait l'eau, c'est-à-dire à plus de 1900 m. au-dessus du niveau de la mer: on prit le parti de le bâtir sur le chemin d'accès le plus fréquenté, chemin qui, partant de Bulle, remontait la vallée de la Trême, traversait les pâturages de Planex et aboutissait à la source. De la sorte, les pèlerins étaient amenés à passer devant le couvent, et sans doute la chapelle du monastère recevait-elle leur visite.

Ce nom de *Bonnefontaine* est intéressant. SÉBILLOT¹⁾ cite une *Bonne Fontaine* près de la porte des Allemands à Metz, où l'on allait, le premier mai de très grand matin pour boire de l'eau et pour danser. Et dans le canton de Fribourg, il existe une autre *Bonnefontaine* encore, située au-dessus du village de Cheyres (district de la Broye), appelée aussi *Notre-Dame de Bonne-Fontaine*, du nom de la chapelle qui y est érigée. Le P. APOLLINAIRE DELLION, l'érudit et souvent très perspicace auteur du *Dictionnaire historique et statistique des paroisses catholiques du canton de Fribourg*, écrit que cette source «est connue depuis plusieurs siècles; il est probable qu'un culte druidique a précédé le culte chrétien dans ce lieu²⁾». Je ne l'ai pas trouvée mentionnée, en tout cas, avant les premières années du XVII^e siècle: en 1636, il en est question à différentes reprises dans les *Manuels* du Petit Conseil de Fribourg³⁾. Et de ces mentions on peut inférer que la source avait acquis, à cette époque précisément, un regain de popularité. Le 14 mai 1636, le Petit Conseil est informé que de nombreuses personnes possédées par les mauvais esprits, ou atteintes de la peste, ont été guéries par cette source, et qu'on y vit «eine schöne wyße bildnuß» sur laquelle il n'y a malheureusement aucun autre détail. Le Conseil, avec beaucoup de prudence et, semble-t-il, beaucoup de scepticisme, décide de procéder à une enquête secrète que fera le bailli

¹⁾ SÉBILLOT, *Le Folk-lore de la France*, t. II, Paris 1905, p. 303. —

²⁾ P. AP. DELLION, *Dictionnaire historique... des paroisses catholiques du canton de Fribourg*, t. III, p. 238. — ³⁾ Sur l'histoire de cette source et du pèlerinage, cf. JEUNET, *Notice sur N.-D. de Bonnefontaine à Cheyres (Fribourg)*, 3^e éd., Fribourg 1900, et BRULHART, *La seigneurie et la paroisse de Font*, Archives de la société d'histoire du canton de Fribourg, vol. VIII, pp. 218—221.

de Font, et de se mettre en rapport avec le vicaire général du diocèse, si on constate véritablement quelque chose de surnaturel à Cheyres¹⁾. Le 17 mai de la même année, le Manual note que le petit-fils de Marguerite Molliet voudrait se rendre à cette source pour y obtenir la guérison d'un ulcère: on lui accorde un subside d'un écu bon²⁾. Le 21 mai, constatant que la superstition amène à Cheyres de nombreuses personnes du dehors, et que ce concours de population peut présenter des dangers pour la salubrité publique en propageant la peste, LL. EE. du Petit-Conseil ordonnent aux baillis de Font et d'Estavayer d'avoir l'œil ouvert sur les dangers qui peuvent en résulter³⁾. Le 6 juillet, le bailli de Vuissens, Font et La Molière, Henry Fiva, écrit à Messeigneurs qu'il s'est rendu à Font, ayant entendu parler du grand miracle qui s'était produit quelques jours auparavant à la Bonne-Fontaine. Un jeune homme de 25 ans environ, Hantz Müller, de Granges, terre de Soleure, sourd et muet de naissance, avait été guéri de sa surdité, quelque deux ans auparavant, par un voyage qu'il fit à Notre-Dame des Ermites. Ayant entendu parler de la fontaine de Cheyres, il s'y rendit avec un aveugle nommé Hantz-Ulrich Fœgtly, de Dornach et, ayant demeuré près de huit jours auprès de la dite fontaine, et ayant eu soin de boire de l'eau de la source et de s'en laver, il put parler et appeler son compagnon, le samedi à douze heures environ. Et quatre Soleurois, noble Hantz-Jacob Stocker, capitaine de Soleure, Christophe et Hantz-Ulrich Bys et Humbert Stocker, certifient au bailli Fiva qu'ils connaissent Müller pour l'avoir vu mendier dans les rues de Soleure et déclarent qu'il a toujours été de ne bon conduite⁴⁾. Le 22 octobre 1636, le Petit Conseil décide de nouveau qu'au printemps on fera visiter la fontaine par de savants médecins, afin qu'on sache si ces eaux ont des vertus naturelles ou surnaturelles⁵⁾. L'année suivante, l'affluence des pèlerins y fut sans doute considérable, puisqu'un nommé George Thorze (Torche) demande au Conseil

¹⁾ Archives de l'Etat de Fribourg, Manual No. 187; 1636, 14 mai. — ²⁾ Id., Manual No. 187; 1636, 17 mai. — ³⁾ Id., Manual No. 187; 1636, 21 mai. — ⁴⁾ Archives de l'Etat de Fribourg, Bailliages de Font, Vuissens et la Molière, Correspondance No. 2, 1604—1699. Cette lettre a été publiée par M. BRULHART, *op. cit.*, pp. 218—220, et par Jeunet — dans une langue modernisée, *op. cit.*, pp. 7—10. — ⁵⁾ Archives de l'Etat de Fribourg, Manual No. 188; 1636, 22 octobre.

la permission de construire «une cabanne uers la bonne fontaine des Fausse magne riere Font pres de Chabloz pour y uendre uin, pain et aultres uiures pour seruir les estrangers, s'offrant de chaque char de uin qu'il debitera de payer a Leurs Excellences un ducat de 32 baz pourueu qu'a personne soit permis d'eriger d'aultres cabannes.» Le Petit Conseil fit droit à cette demande, pour aussi longtems qu'il lui plaira ¹⁾.

De ce que ces trois *Bonne Fontaine* de Metz, du Moléson, de Cheyres sont ainsi appelées parce qu'il y jaillit une eau à laquelle aujourd'hui encore on attribue une vertu spéciale, faudrait-il conclure qu'il doit en être de même pour les autres endroits portant un nom semblable? Je serais fort tenté de le croire. — Un plan de 1735 ²⁾ signale un lieu-dit *En la Bonne Fontaine* dans les environs de Hauteville (Gruyère). Je n'ai pu recueillir aucun indice qui permette de croire qu'il y ait jamais eu là une source ayant une importance religieuse: tout ce que je sais, c'est que le lieu-dit est déjà mentionné en 1435, sous la forme *en la Bonna fontanaz* ³⁾. — Sur territoire de Charmey existe actuellement encore un lieu-dit *Derrière Bonne fontaine*. On le trouve, écrit *Derrey bonnaz fontannaz*, sur un plan de 1756 ⁴⁾ et d'après ce plan, le lieu-dit se trouve entre la Jogne, au sud, et la crête rocheuse des Vanils, au nord. A côté existait alors un pâturage de trois poses appartenant à Pierre fils de feu Pierre Tornare, et appelé *En bonnaz fontannaz*: le géomètre a dessiné un ruisselet sortant d'un bassin circulaire, et se déversant dans la Jogne. Il s'agit certainement d'une assez forte source intermittente jaillissant des rochers des Vanils, en face de la chapelle du Pont-du-Roc. Mais, chose curieuse, à côté de cette chapelle elle-même sourd un autre filet d'eau efficace, selon les Charneysans, contre les maux d'yeux. Et pourtant, il ne semble pas que cette chapelle ait été édifée pour donner un caractère chrétien à un culte de source plus ancien: il est certain qu'elle a été fondée en 1692 par Jean Pettola qui, emporté par la Jogne, un jour de violent orage, réussit néanmoins à échapper à la mort, et voulut témoigner sa reconnaissance en fondant cet oratoire, dédié à la sainte Vierge; la fondation fut approuvée par l'évêque de Montenach, le 4 juillet 1697 ⁵⁾. Faut-il

¹⁾ Id., Manual No. 188; 1636, 22 avril. — ²⁾ Id., Plan No. 25, planche 37. — ³⁾ Id., Terrier de la Valsainte No. 2, fo. XI^{vo}. — ⁴⁾ Id., Plan No. 26, planche 10. — ⁵⁾ DELLION, *op. cit.*, t. III, p. 81.

supposer qu'il y avait plusieurs sources vénérées dans les environs, tant sur une rive de la Jogne que sur l'autre, et que c'est par hasard que la chapelle a été fondée sur l'emplacement d'une de ces fontaines? Je croirais plutôt que, à la suite de la fondation de la chapelle, où la paroisse de Charmey se rendait processionnellement plusieurs fois l'an, le caractère religieux de la source de *Bonne Fontaine* se transmet au filet d'eau qui coulait auprès de la chapelle, et qu'on oublia ensuite la source intermittente de *Bonne Fontaine* elle-même.

Qu'en était-il des *Bonnes Fontaines*, ferme et maison de campagne à quelques minutes de Fribourg, non loin de la route de Payerne? Aucune tradition concernant un culte de source n'y subsiste; quant aux sources qui ont donné le nom au lieu-dit, ce doit être celles qui se trouvent en contre-bas de la route cantonale, le long du ruisseau de Miséricorde, et qui sont aujourd'hui captées pour les besoins de la ville. Il est fort possible — mais ce n'est là qu'une hypothèse — que ces *Bonnes Fontaines* aient été vénérées, il y a deux mille ans, par les habitants gaulois ou romains de l'agglomération qui se trouvait sur l'emplacement actuel de Fribourg. — Il reste enfin à parler d'un village du district de la Sarine, portant lui aussi ce nom de *Bonnefontaine*. Ici encore, aucun document ancien ne mentionne en cet endroit une source ayant quelque importance au point de vue religieux et, aujourd'hui, les gens du village expliquent que le nom de *Bonnefontaine* est dû à deux sources intarissables qui alimentent la localité. Mais faut-il voir une simple coïncidence dans le fait que, à côté de l'église toute moderne de l'endroit — elle a été construite en 1894¹⁾; et le village faisait auparavant partie de la paroisse de Praroman — existe une grotte de Lourdes et que l'eau qui coule dans cette grotte passe, une fois de plus, pour protéger des maux d'yeux? Sans doute la source qui alimente la grotte a-t-elle été bénie le 7 février 1894²⁾, et le R. P. Messelot, qui procéda à cette bénédiction, exprima-t-il lui-même le vœu que la sainte Vierge fasse de cet endroit «son Lourdes du canton de Fribourg». Sans doute est-ce à partir de cette date que les pèlerins se succèdent: mais n'y aurait-il pas là une superposition toute moderne d'une manifestation

¹⁾ DELLION, *op. cit.*, t. IX, p. 198. — ²⁾ Ces renseignements m'ont été très obligeamment communiqués par M. le Doyen BIOLLEY, révérend curé de Bonnefontaine.

religieuse à une coutume religieuse beaucoup plus ancienne, dont le souvenir aurait été presque complètement perdu? Il faudrait arriver à retrouver l'emplacement exact de la «bonne fontaine» celtique: et si cette fontaine est bien la même que la source bénie en 1894, la nécessité d'admettre une tradition, si vague soit-elle, s'imposerait presque, car supposer une simple coïncidence, dans ce cas particulier, serait trop audacieux.

Il serait intéressant aussi de voir si la *Bonne-Fontaine* (canton de Neuchâtel, district et commune de la Chaux-de-Fonds) a eu, elle aussi, une source vénérée, et si les localités françaises de *Bonnefond* (Corrèze, arrond. d'Ussel; Tarn-et-Garonne, commune de Montauban; Haute-Vienne, commune de Vayres), *Bonnefont* (Hautes-Pyrénées, arrond. de Tarbes), *Bonnehon* (Landes, commune de Castets-des-Landes) sont dans le même cas, ce qui est très probable. Le nord de la France possède une autre localité encore du nom de *Bonnefontaine*: elle est située dans l'ancien département de la Meurthe, commune de Danne-et-Quatre-Vents, et JOANNE¹⁾ y signale un ermitage et une chapelle fréquentée par de nombreux pèlerins. Le Bas-Rhin enfin possède également une *Bonnefontaine* (commune d'Altwiller), où existent quatre sources sulfatées salines: elles ont pu être connues très anciennement, et être l'objet d'un culte.

Mais toutes les sources qui avaient une importance religieuse ne portaient pas ce nom de *Bonne Fontaine* et, pour le canton de Fribourg, nous avons au moins un autre endroit — j'ai déjà parlé de la source située entre Ependes et Arconciel — où surgissait jadis une fontaine sacrée, sans que la dénomination géographique actuelle nous le révèle. Le P. DELLION²⁾ parle de la chapelle de Notre-Dame des Champs, en la paroisse de Promasens, et dit que cet édifice «doit remonter à une époque très ancienne; nous ne possédons aucun document sur son origine et l'époque de sa fondation». Il ajoute avec beaucoup de raison — il avait dans cet ordre d'idées une intuition et une largeur d'esprit remarquables — qu'«elle fut peut-être établie pour détruire des restes de paganisme, manifestés par le culte des eaux ou des arbres, ou d'autres superstitions celtiques ou burgondes», et finit par

¹⁾ AD. JOANNE, *Dictionnaire géographique, administratif . . . archéologique de la France*, Paris 1872, p. 298. — ²⁾ DELLION, *op. cit.*, t. IX, p. 289.

noter ce détail, qui est le plus intéressant de tout, que «trois sources d'eau vive passaient sous la chapelle, l'une partant de la place du maître-autel, et les deux autres passaient sous les petits autels»¹⁾. Comme l'a soupçonné le P. DELLION, la chapelle a été construite sur l'emplacement même de la source, pour lui donner un caractère chrétien — il y a longtemps qu'on a remarqué que toutes les défenses prononcées par l'église et les princes temporels étaient restées impuissantes, souvent, devant les vieilles croyances des Gaulois et des Germains, et que «ce n'était qu'en les consacrant au nouveau culte, qu'en sanctifiant pour ainsi dire ces vestiges païens, que les apôtres de l'Évangile . . . parvenaient à extirper les souches de la superstition qui avaient projeté dans le sol de si profondes racines²⁾» — de sorte que la vénération qu'avaient les populations des alentours pour la source a passé par la suite à Notre-Dame, patronne de la chapelle. Peut-être faut-il voir un reste direct — à moins qu'il ne s'agisse d'une coutume apportée d'ailleurs, et adaptée à notre chapelle par la suite — du paganisme dans cet usage superstitieux qu'on avait, selon le P. DELLION³⁾ de porter dans la chapelle «des enfants morts-nés ou sans baptême, sous prétexte d'obtenir que l'enfant pût donner un signe de vie et recevoir le baptême. Mgr. de Boccard, à l'occasion de la visite pastorale fait le 26 avril 1746, défendit cet usage, et il enjoignit au chapelain d'empêcher cette exposition⁴⁾.

Sans doute des recherches plus minutieuses nous conduiraient à constater ailleurs encore la postposition de chapelles ou de croix à des sources vénérées beaucoup plus ancienne-

¹⁾ DELLION, *op. cit.*, loc. cit., note 1. — ²⁾ MAURY, *Croyances et légendes du moyen âge*, Paris 1896, p. 13. — ³⁾ DELLION, *op. cit.*, t. IX, p. 293. — ⁴⁾ Des usages semblables existaient ailleurs dans la campagne fribourgeoise. DELLION (*op. cit.*, t. IX, p. 358) mentionne la chapelle de Sainte-Anne, à Arrufens (Romont), fondée et dotée le 7 avril 1676 et consacrée par Mgr. Strambin le 31 octobre 1682 qui, peu après sa fondation, vit accourir de nombreux pèlerins. «On y bénissait des mariages; mais des pratiques superstitieuses vinrent bientôt gêner la dévotion à Sainte-Anne. On y apportait des enfants morts sans baptême qu'on baptisait à certains signes, par exemple écoulement de sang par le nez, mouvement des paupières, etc. Plusieurs de ces dites merveilles sont consignées par mains de notaires. L'autorité ecclésiastique défendit sévèrement ces faux pèlerinages, plusieurs évêques menacèrent de faire fermer la chapelle si les abus continuaient. Mgr. de Boccard, en 1747, fit publier cette défense dans toutes les paroisses du décanat de Romont.»

ment¹⁾. Et des recherches semblables faites dans d'autres régions de la Suisse romande, conduiraient à des trouvailles du même genre, bien que SÉBILLOT ait dit²⁾ que c'était dans le sud de la France, et surtout dans le sud-est, que l'on rencontrait le moins de vestiges du culte des eaux: sans doute n'est-ce que parce que les recherches nécessaires n'ont pas encore été effectuées. Je me permets de mentionner ici deux exemples de couvents construits sur des sources: l'abbaye de *Fontaine-André* (canton et district de Neuchâtel), de l'ordre des Prémontrés, fondée en 1143 sur l'emplacement d'une source qui aurait eu des vertus miraculeuses³⁾, et dont il reste la chambre d'eau reconstruite, d'après une inscription, en 1487 par Dom Franciscus Bourquier, abbé, et le frère Antonius de Coster, chanoine. De même, d'après HISELY⁴⁾, qui ne dit malheureusement pas sur quels documents il se base, la chartreuse d'Oujon aurait-elle été fondée auprès d'une source appelée, elle aussi, *bonne fontaine*⁵⁾.

¹⁾ On constaterait probablement que nombre de chapelles champêtres, éloignées des habitations, ont une origine semblable, excepté la plupart de celles qui furent bâties aux XVII^e—XVIII^e siècles, et qui ne doivent leur existence qu'au renouveau de foi qui se fit jour dans les campagnes à cette époque. Toutes les chapelles champêtres plus anciennes n'ont d'ailleurs pas été construites sur ou près d'une source: à côté du culte des eaux, le culte des arbres — ou mieux, selon M. JULLIAN, des bosquets — et des pierres a, lui aussi, dû recevoir une empreinte chrétienne. C'est ainsi que la chapelle de St-Loup, sur la route de Fribourg à Guin, a été construite fort probablement à côté d'un arbre vénéré: RAEMY DE BERTIGNY, *Chronique fribourgeoise du dix-septième siècle*, Fribourg 1852, p. 306, mentionne qu'à cet endroit «il y avait autrefois un oratoire de la Vierge dans un lieu appelé... *zur schönen Buche*» et que, par la suite, une statue de saint Loup y apparut par trois fois, et que huit miracles rendirent la chapelle célèbre. (Cf. aussi DELLION, *op. cit.*, t. VII, p. 95.) Quant à la chapelle de Notre-Dame, aujourd'hui désaffectée, située dans la vallée du Motélon, elle doit son origine, selon DELLION, (*op. cit.*, t. III, p. 81) à un pieux personnage qui aurait «cloué une simple image à un arbre; c'en était assez pour attirer le cœur et les regards des passants. A cette image succéda un oratoire, les pèlerins y affluèrent de tous côtés.» Si telle est vraiment l'origine de la chapelle, il y a gros à parier que l'arbre qui supportait l'image était lui-même l'objet de la vénération des montagnards des environs: et l'origine de la chapelle de Monban, près de Farvagny, est absolument analogue. — Je connais enfin un quatrième cas semblable: la Croix du Sault, monticule visible de très loin, au-dessus de Villarlod, sur lequel est plantée une croix placée entre quelques grands arbres. Tablant sur une fausse étymologie de *Sault* — il fait venir ce mot de *saltus* «danse», alors qu'il s'agit évidemment de *saltus* «forêt» — DELLION (*op. cit.*, t. III, p. 105) suppose que la jeunesse des environs avait coutume de se réunir en ce lieu

Toutes ces «bonnes fontaines», tous ces oratoires et ces croix situés près de sources, d'arbres ou de pierres levées, sont des témoins des religions qui précédèrent le christianisme dans nos contrées. Religions, cultes de quels peuples? Des Helvètes sans doute, et peut-être, si l'on en croit M. JULLIAN¹⁾, des Ligures, car il semble que le culte des sources «ait eu plus d'importance, à l'époque historique, parmi les populations celtiques et gauloises, que sur le territoire même de l'Italie²⁾». Ce nom de «bonne fontaine» a dû prendre la place d'un équivalent celtique plus ancien, car il est peu probable que cette dénomination, que nous retrouvons, nous l'avons vu, en Suisse romande, dans la France de l'est et du sud, soit d'ori-

pour y danser, et que cette habitude n'était elle-même qu'une survivance d'un rite païen. Il est plus simple, je pense, de supposer que la croix n'a été placée en cet endroit, à côté des arbres, que pour donner un caractère chrétien à la vénération qu'on avait pour ces arbres ou, plus sûrement, pour toute la contrée boisée du Gibloux, qui s'étend immédiatement à gauche du monticule de la Croix du Sault, et dont celui-ci est en quelque sorte la sentinelle avancée. — Enfin, pour l'église de Notre-Dame des Champs, près de Surpierre (Broye), le P. DELLION note (*op. cit.*, t. XI, p. 169) qu'«entre le village de Surpierre et le Sensuis (lieu-dit), sur un plateau désert, on voit un bloc erratique qui devint un lieu de réunion et de culte pour les Celtes et les Gaulois, les païens des environs...» et qu'un prêtre, pour empêcher la continuation du culte accordé à cette pierre, «fit ériger près du menhir une chapelle en l'honneur de la Mère de Dieu». Cette hypothèse, présentée par le P. DELLION sous une forme un peu naïve, et d'une façon peut-être trop absolue, est corroborée par le détail suivant, signalé par le même auteur (p. 170), mais dont celui-ci n'a pas compris toute la signification: «Lorsque les offices se faisaient encore à Notre-Dame des Champs les paroissiens, pour fêter la naissance du Sauveur, avaient l'habitude de donner un spectacle pittoresque et édifiant: réunis en quatre groupes, ils allumaient de grands feux devant l'église et chantaient des cantiques en attendant l'heure de minuit.» Ces grands feux sont intéressants: ils représentent l'équivalent, pour le solstice d'hiver, des feux de la Saint-Jean (24 juin) qui, on le sait, ont été reportés depuis quelque trente ans à la fête du 1^{er} août. — ²⁾ SÉBILLOT, *Le Folk-lore de la France*, t. II, Paris 1905, p. 221. — ³⁾ Cf. *Dictionnaire géographique de la Suisse*, t. II, p. 119, et spécialement ED. QUARTIER-LA-TENTE, *Le Canton de Neuchâtel*, 1^{re} série, vol. 3, Le district de Neuchâtel, Neuchâtel 1903, p. 140. — ⁴⁾ HISELY, *Histoire du comté de Gruyères*, Mémoires et Documents p. p. la Société d'histoire de la Suisse romande, t. IX, p. 155. — ⁵⁾ Cf. au sujet de cette source qui seule indique l'emplacement de ce couvent, aujourd'hui, Daubigney, s. v. OIJON, in E. MOTTAZ, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, t. II., Lausanne 1921, p. 389.

¹⁾ JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, t. I, 4^e édit., Paris 1920, pp. 135—137. — ²⁾ DAREMBERG et SAGLIO, *Dictionnaire des antiquités grecques et latines*, t. II, pp. 1237—1239.

gine latine ou romane: l'équivalent gaulois de «bonne fontaine» devait être le terme courant, générique, qui servait dans une bonne partie de la Gaule à désigner bon nombre de sources sacrées, celles tout au moins qui ne portaient pas le nom des divinités topiques qui y présidaient. Et que ce soit le terme traduit en latin qui ait triomphé, et non pas le mot gaulois correspondant, il n'y a là rien d'étonnant: cela signifie probablement que ces coutumes religieuses ont persisté sous les nouveaux maîtres, que la vénération des sources a été, très tôt et très vite, agrégée à la religion nouvelle importée par les soldats de César, que ce culte des eaux, en un mot, s'est trouvé faire partie de la vie de tous les jours des populations gallo-romaines.

Mais il y a autre chose. Est-ce un simple hasard que ces «bonnes fontaines» fribourgeoises, de même que les sources vénérées ne portant pas ce nom générique, se trouvent presque toutes dans la moitié montagneuse du canton? J'excepte la source de Cheyres située, nous l'avons vu, au-dessus du lac de Neuchâtel, à peu de distance de la route romaine d'Eburodunum à Aventicum. Mais, avec les Bonnes Fontaines de Fribourg déjà, on se rapproche de la montagne: sans doute la contrée était-elle en partie colonisée par des Romains — les établissements d'*Abidiacum* = Agy, *Jubidiacum* = Givisiez, de *Bertiniacum* = Bertigny¹⁾ en sont des témoins — mais, coupée comme elle était par des ruisseaux et des torrents, elle devait être sans doute plus sauvage, plus difficilement accessible que la région de la Broye. Avec *Bonnefontaine* près Praroman, avec la source située entre Ependes et Arconciel, avec la «bonne fontaine» près de Hauteville, *Bonne Fontaine* près de Charmey, *Bonne Fontaine* du Moléson, avec les sources de Notre-Dame des Champs à Promasens, nous sommes cette fois en pleine zone montagneuse. Au sud-est de Fribourg, les seuls établissements gallo-romains — et encore peuvent-ils être relativement récents — étaient *Martiliacum* = Marly, *Archontiacum* = Arconciel, *Bertiniacum* = Bertigny près de la Roche; et, aux alentours de Bulle, on ne trouve que le petit groupe de *Primiacum* = Pringy et *Hispaniacum* = Epagny. Dans cette même zone, au contraire, les noms

¹⁾ Sur ces noms de lieu d'origine gallo-romaine, cf. J. STADELMANN, *Etude de toponymie romande*, Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, vol. VII, pp. 262, 266 et 272.

de lieu qui doivent s'expliquer par le celtique sont nombreux: noms de cours d'eau tels que *Gérine*¹⁾, *Gérignoz*, *Javroz*, *Javrex*²⁾, *Jogne*, *Sionge*, *Taounaz*, *Hongrin*, *Tréme*, noms de lieu comme *Charmey*, *Abläntschen*³⁾, *Neuschels*, *Broc*, ainsi que beaucoup d'autres sans doute, dont il reste à découvrir l'étymologie: *Senèdes*, *Ependes*, *Gibloux*, *Bulle*, *Riaz*, et ces énigmatiques noms de montagne comme *Molèson*, *Tissiniva*, *Morvauz*, *Patraflon*. Et est-ce un simple hasard que la région des sources sacrées de Charmey, Hauteville, Ependes, Bonnefontaine, Fribourg, coïncide tout particulièrement avec cette contrée qui, ainsi que l'a montré M. HUBSCHMIED⁴⁾, avait dû conserver son parler gaulois bien plus tard que dans la plaine, jusqu'au moment des invasions germaniques, si bien que les Alamannes, à leur arrivée dans le pays, avaient pu prendre directement aux habitants celtiques de la région certains termes géographiques? Il n'est pas téméraire de supposer que la population de la partie montagneuse du canton de Fribourg actuel — population sans doute très peu dense, et disséminée entre les grandes forêts qui couvraient la contrée — avait gardé, outre sa langue, qui se pénétrait sans doute peu à peu de latin, sa religion, ses cultes. De même que la latinisation, la christianisation a dû se faire plus tardivement dans la partie montagneuse de notre pays que dans les régions de la Broye et de la Glâne, par où passaient des routes fort importantes, et qui se trouvaient en contact fréquent et facile avec Aventicum ou Minnodunum par exemple. Et si les traces du culte des sources sont beaucoup plus rares dans la plaine broyarde, on ne peut néanmoins en tirer la conclusion que ces sources sacrées elles-mêmes, primitivement, y étaient moins nombreuses: peut-être le christianisme a-t-il agi là plus fortement, réussissant à faire disparaître tout vestige de ces coutumes anciennes. Tandis que, à son arrivée dans le haut pays, il se heurta à plus de résistance de la part des populations,

¹⁾ Pour l'étymologie de ces noms de rivière, cf. J.-U. HUBSCHMIED, *Drei Ortsnamen gallischen Ursprungs: Ogo, Château d'Oex, Uechtland*, Zeitschrift für deutsche Mundarten, vol. XIX, (1924), (Festschrift BACHMANN), pp. 169—198, et P. AEBISCHER, *Les noms de quelques cours d'eau fribourgeois*, Annales fribourgeoises vol. XI (1923), pp. 38—45. — ²⁾ J'étudierai ce nom dans une troisième série des *Noms de quelques cours d'eau fribourgeois*: c'est un dérivé de *Javroz*. — ³⁾ Sur ce nom, cf. P. AEBISCHER, *Noms de lieu suisses d'origine celtique*, Revue celtique, vol. XLII (1925), p. 97 sqq. — ⁴⁾ HUBSCHMIED, *art. cit.*, p. 184 et passim.

plus isolées et partant plus difficilement accessibles à la prédication, si bien que la nouvelle religion dut se résigner à laisser subsister ces superstitions, quitte à donner un caractère chrétien, le long des siècles, à celles qui s'entêtaient à survivre.

Que dans la région montagneuse comme ailleurs on ait adopté le nom de «bonne fontaine» soit le terme latin, pour désigner les sources sacrées, bien que dans cette contrée on ait dû parler longtemps encore celtique, c'est ce qui est aisément explicable. Il a dû y avoir une période pendant laquelle les deux langues, celtique et latin, ont été parlées en même temps — témoin le nom de la *Marivue*, dont le premier terme est gaulois, et le second d'origine latine¹⁾ dont la signification équivaut à la *Grande Eau*, torrent de la région d'Aigle — ce sera pendant cette période que l'on aura traduit en latin les mots gaulois signifiant «bonne fontaine.»

¹⁾ Cf. HUBSCHMIED, *art. cit.*, p. 180, note 4.